

**Décision n° 2025-0001**  
**de la présidente de l'Autorité de régulation**  
**des communications électroniques, des postes**  
**et de la distribution de la presse**  
**en date du 2 janvier 2025**  
**renouvelant l'attribution de ressources en numérotation à**  
**la société Sabio France**

La présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision du 26 août 2024 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1<sup>er</sup> et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu le dossier complet de demande de la société Sabio France reçu le 23 décembre 2024, sollicitant le renouvellement de l'attribution de ressources en numérotation ;

**Décide :**

**Article 1.** À compter du 2 janvier 2025, la liste des ressources en numérotation mentionnées dans le tableau ci-dessous est attribuée, jusqu'au 2 janvier 2045, à la société Sabio France (Siren : 493 862 296) pour les mêmes usages.

Type de ressources	Ressources attribuées	Décision d'attribution	Territoire
Numéros polyvalents vérifiés	01 62 41 0	2023-0375	Métropole
Numéros polyvalents vérifiés	02 70 36 0	2023-0375	Métropole
Numéros polyvalents vérifiés	03 77 36 0	2023-0375	Métropole
Numéros polyvalents vérifiés	04 24 37 0	2023-0375	Métropole
Numéros polyvalents vérifiés	05 68 36 0	2023-0375	Métropole
Numéros polyvalents vérifiés	09 48 31 0	2023-0375	Métropole
Préfixe RIO des numéros géographiques, polyvalents et spéciaux	LT	2023-0375	National
Préfixes de routage des numéros géographiques et polyvalents	01 09 95	2023-0375	Métropole
Préfixes de routage des numéros spéciaux	08 42 94	2023-0375	National

**Article 2.** La société Sabio France acquitte, au titre des ressources attribuées à l'article 1<sup>er</sup>, la taxe prévue à l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques susvisé.

**Article 3.** Conformément aux dispositions de l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques, les ressources attribuées à l'article 1<sup>er</sup> ne peuvent pas être protégées par un droit de propriété intellectuelle. Elles ne peuvent faire l'objet d'un transfert qu'après accord de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse.

**Article 4.** Le directeur Internet, données, presse, postes et utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Sabio France et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 2 janvier 2025

Pour la Présidente et par délégation

David EPELBAUM

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations Légales